Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Direction
du Matériel

Bureau
des Const. Navales

NOTA. Les réponses doivent être adressées au Ministre et porter en marge l'indication ci-dessus.

Rejet de son système.

Paris, le Juin 1863.

L'Empereur, Monsieur, m'a renvoyé, comme rentrant dans mes attributions, le mémoire et les dessins que vous avez adressés à S. M. le 10 Mars dernier, et qui se rapportent à un nouveau système de Construction navale, de votre invention.

La Commission des inventions, instituée au Ministère, à l'examen de laquelle j'ai soumis cette affaire, a reconnu qu'il n'y avait pas lieu d'adopter ce système dans la Marine Impériale.

Je ne puis, en conséquence, donner suite à vos propositions et je me borne à vous remercier de votre communication.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,

Ch. Chasseloup Laubat

N° 55.

Monsieur de Villeroy à Philadelphie